



Demandeur d'asile

P(R)ADA

La PADA renseigne le formulaire d'attestation de demande d'asile en ligne + vérifie la complétude du dossier et remet convocation au GUDA

Guichet Unique
(Préfecture + OFII)
Enregistrement de la demande sous 3 jours à compter de sa présentation en PRADA

- Préfecture :
Prise empreintes Eurodac + enregistrement de la demande + délivrance de l'attestation + remise du formulaire OFPRA
- OFII :
Offre de prise en charge hébergement + orientation CADA/HUDA/P(R)ADA

Dublin

OFPRA
-Saisine sous 21 jours à compter de la remise du formulaire OFPRA
-Instruction de la demande

Procédure Accélérée
Délai d'instruction de 15 jours

Procédure Normale
Pas de délai d'instruction

Entretien OFPRA

Décision de clôture

Décision d'Irrecevabilité

Décision rejet en PA ou en PN

Accord OFPRA

Demande de réouverture acceptée par OFPRA : Reprise procédure OFPRA

Demande de réouverture refusée : Recours TA dans délai de 2 mois

Pas de demande de réouverture dans délai de 9 mois ou pas de recours TA

CNDA
Recours CNDA + AJ = 1 mois
Demande AJ seule = 15 jrs

Juge unique statue en 5 semaines sur le rejet OFPRA en PA ou la décision d'irrecevabilité

Formation collégiale statue en 5 mois sur le rejet OFPRA en PN ou sur renvoi par juge unique

Rejet CNDA

Accord CNDA

Annulation TA

Rejet TA

Nouvelle demande sera considérée comme réexamen

Glossaire :

- AJ** : Aide juridictionnelle
- CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (hébergement)
- CNDA** : Cour nationale du Droit d'Asile
- GUDA** : Guichet Unique d'Accueil
- HUDA** : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
- OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Insertion
- OFPRA** : Office Français de protection des réfugiés et Apatrides
- PA** : procédure accélérée
- PN** : procédure normale
- P(R)ADA** : Plateforme d'Accueil (Régionale) des Demandeurs d'Asile
- TA** : Tribunal Administratif